

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.01.08

Présents	26
Pouvoirs	7

OBJET :
ACQUISITION DE LA
PARCELLE
CADASTREE SECTION
BS N°407, D'UNE
SUPERFICIE
D'ENVIRON 18 M²
APPARTENANT AUX
CONSORTS PASTOR

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 31 janvier

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Pierre MARROC à Richard MALLIÉ, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Julien ESTERINI à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Sophie SURACE.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Par courrier reçu en date du 10/01/2023, les consorts PASTOR ont sollicité la cession au profit de la Commune de la parcelle leur appartenant, cadastrée section BS n°407 et située 757 Chemin de Sauvecanne, à titre gracieux, en contrepartie de la prise en charge par la Commune des frais afférents à cette cession.

Cette parcelle, située le long du chemin de Sauvecanne et d'une superficie d'environ 18 m², correspond à l'emprise de l'Emplacement Réservé (ER) n°45 établi en vue de l'aménagement du Chemin de Sauvecanne au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune (largeur de l'ER : 12 m).

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

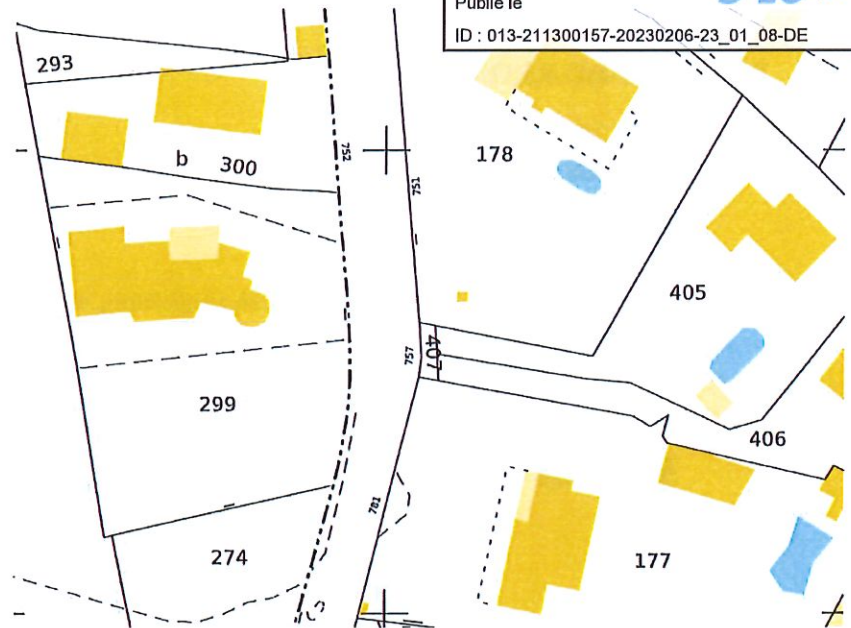
Publié le

ID : 013-211300157-20230206-23_01_08-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LO

Localisation de la parcelle cadastrée section



Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 013-211300157-20230206-23_01_08-DE

Cette parcelle se situe en zone UC au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur de la Commune.

Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section BS n°407, sans prix en contrepartie de la prise en charge par la Commune des frais afférents à cette acquisition, et de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les documents y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BS n°407, située 757 chemin de Sauvecanne, représentant une superficie d'environ 18 m² et appartenant aux consorts PASTOR, sans prix en contrepartie de la prise en charge par la Commune des frais afférents à cette acquisition.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Richard MALLIÉ
Maire.



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :